

CONSTAT D'HUISSIER DE LA SCP FERRAN

18 rue TRIPIERE 31000 TOULOUSE

« Soit un acte authentique »

EN DATE DU 11 AOÛT 2011

Reprenant les différents textes applicables en matière de saisie immobilière bien que celle-ci vécue par Monsieur et Madame LABORIE sans aucun moyen de défense.

- Sans aucune dette.
- Sans aucun commandement de payer valant commandement de saisie.
- Sans aucune procédure de saisie immobilière existante valide.
- Sans aucun débat contradictoire.

Violation des article 14-15-1 du code civil, article 6 & 6-1 de la CEDH.

Soit un réel abus de pouvoir pendant que Monsieur LABORIE André était incarcéré pour le besoin de la cause et arbitrairement sans que ses voies de recours encore à ce jour soient entendues devant un tribunal.

CERTES QUE LA RESPONSABILITE DE L'ETAT EST ENGAGEE « EN COURS ».

DANS UN ETAT DE DROIT LES REGLES S'IMPOSENT

Ci-joint les règles applicables et au vu des codes qui existaient en 2006 et suivants.